



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE BAIE-TRINITÉ**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE BAIE-TRINITÉ, TENUE À LA
SALLE WILLIE-CYR DU CENTRE DONALD-THIBEAULT, LE
MERCREDI 29 MAI 2019 À 19h00.**

Sont présents :

M. Jean-Guy Carrier, conseiller siège n° : 1
M^{me} Nancy Charpentier, conseillère siège n° : 3
M^{me} Carole Jourdain, conseillère : siège n° : 5
M^{me} Line Larouche, conseillère : siège n° : 6

M. Frédérick Lee, directeur général et secrétaire-trésorier

Est absent :

M. Serge Lestage, maire suppléant siège n° : 4

Conformément à l'article 156 du *Code municipal*, l'avis de convocation a été donné à tous les membres du conseil, au moins deux jours avant la séance. Les membres du conseil confirment avoir reçu l'avis de convocation conformément au Code Municipal du Québec.

Ouverture de la séance

Le secrétaire-trésorier constate le quorum et déclare ouverte la séance à 19H00, 8 personnes assistent à la séance.

Ordre du jour

1. OUVERTURE D'ASSEMBLÉE
2. Nomination d'un président d'assemblée
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Dépôt de correspondance
5. Adoption du règlement 2019-04 portant sur l'usage du cannabis
6. Adoption du règlement 2019-03 portant sur les droits de carrières et sablières
7. Adoption de la procédure de traitement des plaintes par les organismes municipaux à l'égard des processus de demandes de soumissions publiques et des avis d'intention de conclure un contrat de gré à gré avec un fournisseur unique
8. Avis de motion et dépôt de projet pour adoption du règlement # 2019-11 modifiant le règlement de zonage numéro 2016-1002 relativement à l'agrandissement de la zone mixte dans le secteur de la Baie de la Trinité
9. Acceptation de soumission pour réfection du toit du Centre Donald-Thibeault de Baie-Trinité
10. Autorisation de vente de deux équipements roulants
11. PÉRIODE DE QUESTIONS Basées uniquement sur les points à l'ordre du jour
12. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2019-05-15 NOMINATION D'UN PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE

ATTENDU l'absence du maire suppléant M. Serge Lestage

FL
CS



IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean-Guy Carrier

QUE Madame Carole Jourdain soit nommée présidente d'assemblée pour la séance extraordinaire du 29 mai 2019 du conseil de la Municipalité de Baie-Trinité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-05-16 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après lecture de l'ordre du jour par Monsieur Frédérick Lee,

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Nancy Charpentier

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté,

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DE CORRESPONDANCE

Monsieur Magella St-Louis : Nous remet sa lettre de démission au poste de conseiller municipal #2 à la Municipalité de Baie-trinité. Le conseil en prend acte.

2019-05-17 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2019-04 PORTANT SUR L'USAGE DU CANNABIS

ATTENDU QUE la possession de cannabis à des fins autres que médicales est légale au Canada depuis le 17 octobre 2018;

ATTENDU QUE la consommation de cannabis est encadrée par la *Loi encadrant le cannabis*;

ATTENDU QUE la municipalité de Baie-Trinité désire encadrer davantage la consommation de cannabis sur son territoire;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par madame Carole Jourdain le 10 avril 2019

ATTENDU QUE la *Loi sur les compétences municipales*, RLRQ, c. C - 47.1, confère une compétence aux municipalités locales en matière de nuisances, de paix, d'ordre et de bien-être général de leur population;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Line Larouche

QUE le règlement 2019-04 encadrant l'usage du Cannabis soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

FL
CQ



2019-05-18 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2019-03 PORTANT SUR LES DROITS DE CARRIÈRES ET SABLIERES

ATTENDU que le territoire de la municipalité comprend le site d'au moins une carrière ou d'une sablière;

ATTENDU l'absence de constitution, par la M.R.C. de Manicouagan, d'un fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques au sens de l'article 110.1 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-47.1);

ATTENDU que la municipalité doit, dans de telles circonstances, constituer un fonds réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques selon les articles 78-1 et suivants de ladite Loi;

ATTENDU que les droits exigibles, pour pourvoir à ce fonds, sont imposés par la Loi et doivent être perçus à compter de l'exercice financier 2019, suivant les taux fixés par la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale* (L.Q., 2008, c.18), lesquels taux sont indexés à la hausse depuis 2010, suivant les articles 78.3 et 78.4 de la *Loi sur les compétences municipales*;

ATTENDU qu'il y a lieu de régir l'administration du régime de perception de droits des exploitants de carrières et sablières, incluant les modalités et la fréquence des déclarations de ces exploitants et les mécanismes visant à permettre de juger de l'exactitude de ces déclarations;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné le 10 avril 2019 par monsieur Magella St-Louis;

ATTENDU qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

ATTENDU que le directeur général et secrétaire-trésorier mentionne que ce règlement a pour objet d'établir les modalités d'administration et de perception des droits exigibles pour un exploitant d'une carrière et sablière, en conformité avec la *Loi sur les compétences municipales*.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur Jean-Guy Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers (4) que la municipalité de Baie-trinité adopte le règlement numéro 2019-03 règlement concernant le fonds local réservé à la réfection et l'entretien de certaines voies publiques

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-05-19 ADOPTION DE LA PROCÉDURE DE TRAITEMENT DES PLAINTES PAR LES ORGANISMES MUNICIPAUX À L'ÉGARD DE DEMANDES DE SOUMISSIONS PUBLIQUES ET DES AVIS D'INTENTION DE CONCLURE UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ AVEC UN FOURNISSEUR UNIQUE

ATTENDU que le projet de loi n° 108, *Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics* (L.Q. 2017, c. 27), a été sanctionné le 1er décembre 2017;

ATTENDU que suite à cette sanction et conformément à l'article à l'article 938.1.2.1 du *Code municipal du Québec* (ci-après : CM)], une municipalité doit se doter d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique ou de l'attribution d'un contrat de

FL
CS



gré à gré avec un fournisseur unique comportant une dépense égale ou supérieure au seuil minimal de demande de soumissions publique;

ATTENDU que la municipalité de Baie-Trinité souhaite adopter une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean-Guy Carrier

QUE la procédure de traitement des plaintes par les organismes municipaux à l'égard des processus de demandes de soumissions publiques et des avis d'intention de conclure un contrat de gré à gré avec un fournisseur unique soit adoptée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET POUR ADOPTION DU RÈGLEMENT 2019-11 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2016-1002 RELATIVEMENT À L'AGRANDISSEMENT DE LA ZONE MIXTE DANS LE SECTEUR DE BAIE-TRINITÉ

Madame Line Larouche donne avis de motion qu'à une séance subséquente, le règlement 2019-11 modifiant le règlement de zonage numéro 2016-1002 relativement à l'agrandissement de la zone mixte dans le secteur de la Baie de la Trinité sera adopté.

Le projet de règlement est adopté sur proposition de Madame Nancy Charpentier.

Il est aussi résolu consensuellement de fixer la date de l'assemblée publique de consultation au 19 juin 2019

2019-05-20 ACCEPTATION DE SOUMISSION POUR RÉFECTION DU CENTRE DONALD-THIBEAULT DE BAIE-TRINITÉ

ATTENDU QUE la toiture du centre Donald-Thibeault démontre des signes de défaillance et qu'il est mieux de faire les travaux immédiatement que d'attendre des infiltrations d'eau;

ATTENDU l'acceptation de la programmation pour la TECQ de la municipalité de Baie-Trinité où les travaux de réfection du centre sont acceptés en priorité 4;

ATTENDU QU'il y a eu un appel de soumissions sur invitation auprès de deux entrepreneurs en construction et que les résultats sont les suivants :

Construction GSB (2016) Inc.	79 237.09\$
Les Constructions JKS Inc.	59 000.00\$

Les prix sont avant taxes applicables

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Nancy Charpentier

QUE la Municipalité de Baie-Trinité accepte la soumission de l'entreprise « Les Constructions JKS Inc. » au montant de 59 000\$ avant taxes pour la réfection de la toiture du centre Donald-Thibeault;

FL
CG



QUE le directeur général monsieur Frédéric Lee soit autorisé à signer le contrat et tout autre document jugé nécessaire à ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-05-21 AUTORISATION DE VENTE DE DEUX ÉQUIPEMENTS ROULANTS

ATTENDU QUE la Municipalité de Baie-Trinité possède deux équipements roulants qui ont été remplacés depuis un an par des équipements plus récents;

ATTENDU QU'il n'y a plus d'utilité pour :

Souffleur de marque *Vohl*
Camion incendie de marque *Pierce*

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean-Guy Carrier

QUE la Municipalité de Baie-Trinité vende les équipements suivants au prix plancher suivant :

Équipement	Prix plancher
Souffleur de marque <i>Vohl</i>	7 000.00\$
Camion incendie de marque <i>Pierce</i>	5 000.00\$

QUE le directeur général monsieur Frédéric Lee soit mandaté à accepter la plus haute offre conforme au prix planché ci-haut mentionné;

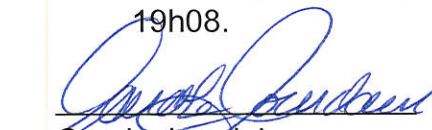
QUE le directeur général monsieur Frédéric Lee soit aussi autorisé à signer tout document relatif aux transactions de vente;

QUE le directeur général monsieur Frédéric Lee soit mandaté pour la municipalité de Baie-Trinité à signer tout document relatif à d' ou d' éventuelles transactions auprès de la S.A.A.Q.

PÉRIODE DE QUESTIONS (basées uniquement sur les points à l'ordre du jour)

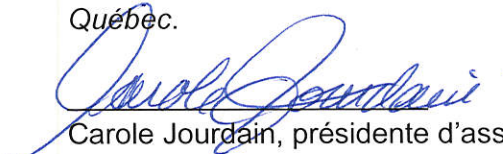
2019-05-22 CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Madame Line Larouche, de lever l'assemblée, il est 19h08.


Carole Jourdain,
conseillère siège n°5,


Frédéric Lee,
directeur général et secrétaire-trésorier

En signant le présent procès-verbal, je reconnais avoir signé toutes les résolutions conformément aux obligations prévues au 2^e alinéa de l'article 142 du *Code municipal du Québec*.


Carole Jourdain, présidente d'assemblée

FL
CG